

RISQUES NATURELS

Commune de: MORETEL -
38 DE-MAILLES

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créquy - 38000 GRENOBLE

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)



bleu

SURFACES SUBMERSIBLES



ZONES MARECAGEUSES



violet

ZONES DE DEBOREMENT DE TORRENTS



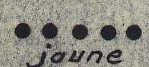
ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

ZONES DANGEREUSES { éboulements
chutes de pierres
avalanches

LIMITES COMMUNALES



jaune

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour.
GRENOBLE, le 8 FEV. 1983
Pour le Préfet
Le Chef de Bureau délégué,

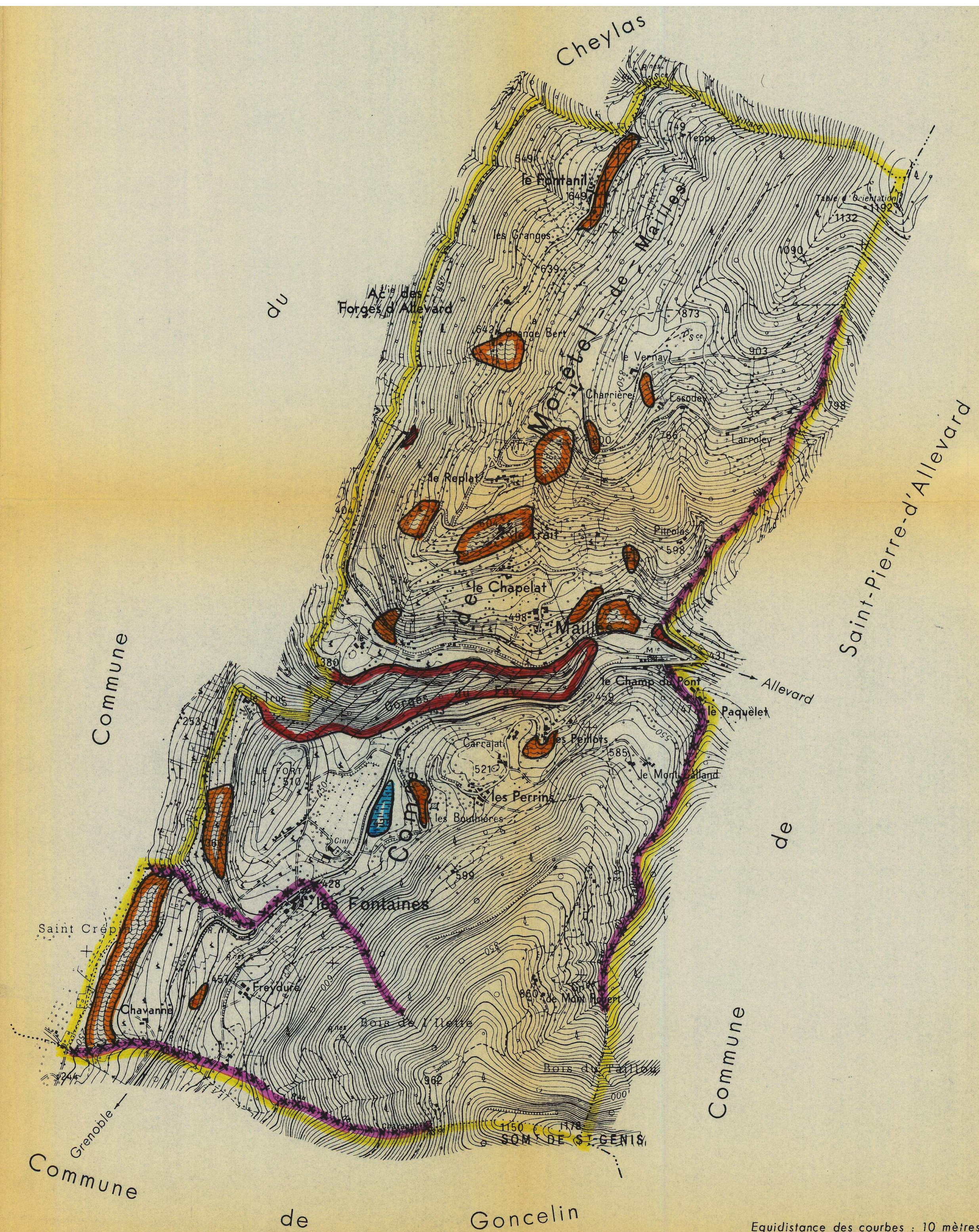
M. COMMON

LE
G
E
N
D
E

échelle :
1/10.000

établi le :
4.4.1978
modifié le :
.197.

R.R.



Equidistance des courbes : 10 mètres